



AUTORISATION DE SORTIES - ACTIVITES

J'autorise ma garde d'enfants :, à amener, avec mon accord, mon (mes) enfant(s), aux activités suivantes :

Activités	Adresse	Téléphone	Jours et horaires

Nous vous rappelons que :

- Si les sorties sont payantes (cinéma, parc de jeux intérieur, piscine, patinoire, restauration rapide...) les parents doivent prendre en charge la place d'entrée de l'intervenant et/ou les coûts de restauration.
- les déplacements entre les différentes structures fréquentées par votre (vos) enfant(s) (activités, sorties, école, crèche, assistante maternelle, collège ...) et votre domicile sont à votre charge et que les parents doivent fournir les sièges auto et/ou rehausseurs pour le transport des enfants.

